

**CAP Maroquinerie**  
**Note à l'attention des candidats**  
**Session 2027**

**IMPORTANT**

Cette note d'information est destinée aux candidats relevant des épreuves en mode ponctuel. Elle rappelle les règles essentielles de conditions d'accès au diplôme du C.A.P Maroquinerie (Arrêté du 21 novembre 2023).

Il est toutefois **indispensable** de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site d'EDUSCOL : [https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/CAP\\_MAROQUINERIE.html](https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/CAP_MAROQUINERIE.html)

## 1- RÈGLEMENT D'EXAMEN

|                  | ÉPREUVES                                                                           | Coef.             | Mode d'évaluation                     | Durée                 |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| CAP Maroquinerie | <b>ÉPREUVES PROFESSIONNELLES</b>                                                   |                   |                                       |                       |
|                  | EP1 – Préparation d'un produit                                                     | 8                 | Épreuve ponctuelle écrite et pratique | 3h<br>(dont écrit 1h) |
|                  | EP2 – Fabrication d'un produit                                                     | 12 <sup>(1)</sup> | Épreuve ponctuelle pratique et orale  | 9h                    |
|                  | <b>ÉPREUVES GÉNÉRALES</b>                                                          |                   |                                       |                       |
|                  | EG1 – Français, Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique <sup>(2)</sup> | align="center">3  | Épreuve écrite : français             | 2h                    |
|                  |                                                                                    |                   | Épreuve orale : français<br>HG EMC    | 10 min                |
|                  |                                                                                    |                   |                                       | 15 min                |
|                  | EG2 – Mathématiques et physique- chimie                                            | 2                 | Épreuve écrite                        | 1h30                  |
|                  | EG3 – Education physique et sportive <sup>(3)</sup>                                | 1                 | Épreuve ponctuelle                    | //                    |
|                  | EG4 – Prévention santé environnement                                               | 1                 | Épreuve écrite                        | 1h                    |
|                  | Épreuve facultative : Langue vivante <sup>(4)</sup>                                | 1                 | Épreuve orale                         | 12 min                |
|                  | Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques <sup>(4)</sup>        | 1                 | Épreuve écrite                        | 1h30                  |
|                  | Épreuve facultative : Mobilité <sup>(4)</sup>                                      | 1                 | Épreuve orale                         | 20 min                |

<sup>(1)</sup> dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.

<sup>(2)</sup> Histoire Géographie-EMC : le candidat constitue une liste de 6 documents correspondant à chacun des thèmes du programme.

<sup>(3)</sup> Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive.

<sup>(4)</sup> Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

**Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes de toutes les épreuves) ET une moyenne aux épreuves professionnelles égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes des deux épreuves EP1 et EP2).**

### 1.1 – BÉNÉFICES ET REPORT DE NOTES

☞ **Si vous échouez à l'examen du CAP Maroquinerie, vous pouvez conserver vos notes pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.**

☞ **Si vous avez échoué à l'examen d'un autre CAP, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS – PSE – Langue Vivante Étrangère) pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.**

## 1.2 – DISPENSES D'ÉPREUVES

- ☞ Si vous êtes **déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP....)**, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à **être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général** (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS).
- ☞ Sont dispensés, à leur demande, de l'épreuve de **Prévention Santé Environnement** les candidats titulaires d'un **CAP ou BEP éducation nationale, maritime ou agricole, ou d'un BAC PROFESSIONNEL**.
- ☞ En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être **dispensé(e) de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (EPS)**.

## 2- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

### 2.1 – STRUCTURE DES ÉPREUVES

#### EP1 – PRÉPARATION D'UN PRODUIT

- Epreuve pratique d'une durée de 3 heures dont 1 heure pour la partie écrite. Elle se déroule en continu en salle de préparation.
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
  - ✓ Exploiter un document de travail
  - ✓ Identifier l'ensemble des éléments constitutifs d'un produit
  - ✓ Réaliser la préparation

#### EP2 – FABRICATION DU PRODUIT

- Epreuve pratique d'une durée de 9h. Elle se déroule en continu sur deux journées successives, en salle de fabrication.
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
  - ✓ Réaliser les assemblages et le montage
  - ✓ Communiquer en interne
  - ✓ Réaliser l'entretien et la maintenance du poste

Pendant le déroulement de cette épreuve, un entretien est conduit avec le (la) candidat(e) sous forme d'un dialogue argumenté en relation avec la problématique rencontrée dans le cadre de cette situation et également pour vérifier que l'expérience du candidat(e) acquise en milieu professionnel est compatible avec les compétences du diplôme.

**Pour cette épreuve, le (la) candidat(e) doit rédiger un dossier personnel de 10 à 15 pages au format A4, décrivant son expérience acquise dans le domaine de la maroquinerie au regard des compétences du diplôme.**

### IMPORTANT

**Votre dossier doit être remis en 2 exemplaires dans l'établissement où vous serez convoqué(e) au plus tard le 23 AVRIL 2027**

**En l'absence du dossier professionnel à cette date, l'interrogation ne peut avoir lieu et la note zéro est attribuée à l'épreuve.**

- ⇒ **ASSURANCE** : En cas d'accident survenant au cours des stages, au cours des épreuves ou au cours de trajets, les candidats ne peuvent prétendre au bénéfice de la législation sur les accidents du travail. Il leur est donc vivement conseillé de contracter une assurance.